Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne de l'abbé Alphonse Angot

Lassay - Tome II

Lassay, ville et chef-lieu de canton, arrond. de *Mayenne* (20 kil. N.-N.-E.) ; à 50 kil. de Laval.

Anciens noms

Lacciaco vi[*co*] (P. d'Amécourt, *Monnaies mérov.,* p. 244). — *Capella de Laciaco,* v. 1100 (Cart. de Marmoutier). — *Capella quæ infra castrum est de Laceio … Castellum de Laceio … Capellanus de Laceio,* v. 1120 (Ibid.). — *R. de Lasceio,* v. 1170 (Essai hist. sur le château de Lassay, p. 14). — *Castellania Lacensis.* v. 1200 (Cart. de Savigny). — *Burgum de Laceio,* 1213 (Arch. nat., L. 971). — *Extra muros Laceio,* 1213 (Ibid.). — *Burgenses de Laceio,* 1270 (Ibid.). — *Prepositura de Lacaio,* 1269 (Cart. de Savigny). — *Castellania de Laceyo,* 1272 (Ibid.). — *La ville de Laçay,* 1351 (Arch. de la Loire-Inf., E). — *Le marché en la ville de Laczay,* XIV^{e} s. (Bull. hist. de la M., t. VIII, p. 118). — *Ecclesia de Laczay,* XIV^{e} s. (Pouillé). — *Village nommé Lazay* 1432 (Chron. de Charles VII). — *Ecclesia de Lassayo,* XV^{e} s. (Pouillé). — *Lassay* (Carte cénom.). La forme ancienne *Lacciacum* dérive de *lacus,* comme Sacé de *saxum,* en y ajoutant le suffixe *iacum.* Lassay était entouré d'étangs de l'E. à l'O.

Géographie physique

Géologie. — « Granite, sauf une petite bande de schistes précambriens modifiés, située au N. » D.-P. Œ.

La ville est située à l'extrémité S.-O. du territoire, dans une vallée (150 à 160 m.) arrosée par la petite rivière du Lassay, née en Courberie, et affluent de la Mayenne. Les eaux du canton E. s'en vont aussi à la Mayenne dans une partie supérieure de son cours. Les points culminants au S. et au N.-E. cotent 225, 269, 245, 239, 258 m. La ville, allongée du S.-E. au N.-O. avec sa rue centrale et ses rues parallèles, indique par cette disposition même que la voie principale sur laquelle elle s'est construite avait la direction du Mans à Coutances ou Avranches. La voie transversale d'Ambrières à Couterne coupe l'agglomération en deux sections. D'autres chemins nombreux s'amorcent à ces voies principales, en dehors de la ville, vers Charchigné et Villaines, le Horps, Mayenne, Ambrières, Domfront, Juvigny, Couterne (Jaillot et Cassini). Aujourd'hui les routes départementales de Couterne à Ambrières et de Mayenne à Domfront se croisent à Lassay qui, par elles et des chemins divers, est relié avec Chevaigné (8.500 m. E.) ; Charchigné (7.500 m. S.-E.) ; le Horps (6 kil. S.) ; Courberie (2 kil. S.) ; Montreuil (7 kil. S.) ; Chantrigné (6 kil. S.-O.) ; Niort (3.500 m. O.) ; le Housseau (4 kil. N.-O.) ; Sainte-Marie-du-Bois (4 kil. N.) ; Thubœuf (8 kil. N.) ; la Baroche-Gondouin (5.500 m.) ; Saint-Julien-du-Terroux (9 kil. N.-E.).

Superficie, cadastrée en 1811 par M. Garnier, 1.884 hect. — En 1696, Miroménil compte 3/4 en terre à seigle, avoine, sarrasin ; 1/4 en landes et bruyères ; 35 métairies, 38 bordages. — « Les terres, lit-on dans le cahier de 1789, sont en général froides et humides, pesantes ; pour les cultiver, il faut 6 bœufs et 2 chevaux, et, après avoir produit du sarrasin, du seigle et de l'avoine, il est nécessaire de les laisser se reposer pendant trois ou quatre ans, pendant lesquels elles se couvrent de genêts et d'ajoncs qu'il faut déraciner avec beaucoup de peine. Le seigle produit 4 à 5 boisseaux de 120 livres par journal ; l'avoine, 4 boisseaux ; elle n'est cultivée que pour la paille qui sert de nourriture aux bestiaux. Les ensemencés de trèfles, luzernes, pois, ont été expérimentés sans succès. Les moissons, peu abondantes, sont encore souvent avariées par les gelées et les pluies de l'hiver. Le chanvre est cultivé et reçoit tous les engrais. Les arbres sont en petite quantité et ne suffisent pas pour la

consommation ; on achète des cidres en Normandie. » Il y a dans ce tableau désolant une exagération évidente. En 1796, on constate encore que la commune n'a jamais produit un quintal de froment.

Population, administrations

Population, y compris Saint-Fraimbault : 359 feux en 1696 ; — 352 feux en 1700 ; — à Lassay seulement : 1.469 hab. en 1726 ; — 2.000 communiants en 1778, dont 1.500 en ville ; — 472 feux en 1788 ; — 2.250 hab. en l'an IV ; — 2.661 hab. en 1803 ; — 2.743 hab. en 1821 ; — 2.743 hab. en 1831 ; — 2.796 hab. en 1841 ; — 2.554 hab. en 1851 ; — 2.280 hab. en 1861 ; — 2.381 hab. en 1871 ; — 2.467 hab. en 1881 ; — 2.570 hab. en 1891 ; — 2.490 hab. en 1898, dont 1.341 en ville et le reste disséminé en 47 villages, fermes, closeries ou écarts. On comptait 78 fermes en 1843. En dépendent : le bourg de Saint-Fraimbault, 87 hab. ; la Croix-du-Miracle, 65 hab. ; le Bois-Hubert, 30 hab. ; l'Orière, 44 hab. ; la Futaie, 45 hab. ; la Paizière, 21 hab. ; le Moulineau, 20 hab. ; la Berthellière, 22 hab. ; la Chauvière, 27 hab.

Le grenier à sel, comprenant dans son ressort 43 paroisses, consommait 19 muids en 1700. Lassay avait aussi bureau de contrôle des aides, des gabelles et du tabac.

Commerce et industrie

Le principal commerce était celui des bestiaux du pays et du fil de lin de Picardie et de Flandre que les habitants, dit Le Paige, avaient un talent particulier pour bien filer. Il s'en vendait pour quatre millions par an. Le cidre et le vin sont mentionnés en 1456. Au XVIII^{e} s., le cidre de poire était pour moitié dans la consommation.

Un service de messagerie entre Lassay et le Mans existait en 1579 et desservait Villaines au XVIII^{e} s.

Foires et marchés

On ne connaît pas l'origine des foires, quelques-unes aussi anciennes que la ville. La prévôté était chargée d'une rente de 7 ℔ envers l'abbaye de Savigny, en 1270, et la recette du péage de 50 ℔ envers le comte du Maine. Les halles, dont la charpente faisait l'admiration des étrangers, situées au centre de la place qui en porte le nom, servaient aussi, comme toujours, de siège au tribunal civil et à celui du grenier à sel. — En 1752, foires de trois jours à partir du 15 mai, de six jours au 1er septembre, de deux jours à la Saint-André, de deux jours à la fin de janvier. — Marché, le mercredi dès le XIV^{e} s. — En 1798, foires : 29 vendémiaire, 12 frimaire, 11 nivôse, 13 ventôse, 26 floréal, 2 messidor, 16 fructidor ; marchés, duodi et septidi. Actuellement, foires : 3^{e} mercredi de mars, 15 mai, 3^{e} mercredi de juin, 31 août, 3^{e} mercredi d'octobre, 30 novembre, 31 décembre ; marché le mercredi.

Fête patronale, le lundi de la Pentecôte.

Institutions religieuses (paroisse, église, presbytère, etc.)

Le *doyenné,* créé en 1678 par la distraction de treize paroisses du doyenné de Javron, faisait partie de l'archidiaconé de Passais, et était limité à l'E. et au S. par le doyenné de Javron, à l'O. et au N. par les deux doyennés de Passais. — *Doyens* : Louis *Boltu,* curé de Chantrigné, 1681, † 1704. — René *Chesneau,* curé de Saint-Fraimbault-de-Lassay, 1719. — Michel *Bouvier,* curé de la Baroche-Gondouin, 1722, † 1748. — Jean-Baptiste *Bignon,* curé de Saint-Fraimbault, 1749, 1761. — Jacques *Touchard,* successeur du précédent, 1790.

Paroisse, anciennement chapelle auxiliaire de Saint-Fraimbault, de l'archidiaconé de Passais, du doyenné de Javron, chef-lieu du doyenné de Lassay en 1678 ; — de l'élection du Mans ; — du district de Villaines-la-Juhel et Lassay, et canton pour : Lassay, Melleray et Niort, en 1790 ; — de la Mission de Javron, en 1797 ; érigée en cure et doyenné par décret du 5 nivôse an XIII, de l'archiprêtré de N.-D. de Mayenne. Vicariat fondé par décret du 27 juillet 1818.

La chapelle de N.-D. du Rocher, séparée du château par la cour du boile et quelques maisons de diverses époques, date de la fin du XI^e^ s. Bâtie au flanc d'un roc, ses murs de soutenement vont plonger jusqu'au fond du vallon. Elle a 18 m. de longueur, chœur en rond-point, voûté sur nervures en granit, et accosté postérieurement de deux chapelles latérales. Une crypte, dont on ne connaît pas l'accès, en communication peut-être avec un souterrain dont l'entrée a été reconnue dans les fondations de la maison Bignon, est indiquée extérieurement par deux ouvertures murées. La nef a des fenêtres ogivales. Des traces de peintures — saint-Fraimbault bénissant les oiseaux, — se voyaient, dit-on, sous le badigeon. Vers le nord on ne pouvait accéder à la chapelle que par des escaliers. Éloignés de plus d'un kilom. de l'église paroissiale de Saint-Fraimbault, les paroissiens désirèrent de tout temps faire reconnaître à la chapelle la qualité de succursale mais, jusqu'en 1767, le sénéchal du Maine prononçait encore que la chapelle continuerait d'être appelée la chapelle du château de Lassay, avec défense de la qualifier d'église succursale de la paroisse de Saint-Fraimbault ; que les habitants n'y pourraient avoir de places de banc ou sépulture sans la permission du seigneur, qui continuerait d'être marguillier d'honneur. Le curé de Saint-Fraimbault y prenait possession au XVII^e^ s., ce qui semblait pourtant la reconnaître comme dépendance de son église. Elle avait une fabrique spéciale dont les revenus étaient supérieurs à ceux de l'église paroissiale, et tous les offices s'y faisaient, sauf aux fêtes de Pâques, de la Pentecôte, de l'Assomption et de Saint-Fraimbault. En 1780, dit Davelu, il y avait un vicaire et six prêtres habitués exerçant le ministère. Le 5 juin 1765, le tonnerre écrasa le clocher et une partie du chœur. Après une menace d'interdit en 1780, on fit en 1782 des réparations importantes.

Les autels signalés anciennement sont, outre le maître-autel, celui « où est la représentation de sainte Barbe », doté en 1541 par Françoise Laigneau, veuve d'Étienne Laisné, d'une fondation de deux messes par semaine, assise sur une maison à « deux estaiges », et de pièces de terre au lieu de la Plaine en Saint-Aignan-de-Couptrain ; — l'autel de Saint-Sébastien, 1782 ; — l'autel de Saint-Blaise, où Pierre de la Haie, sieur de la Roche, fonda en 1534 quatre messes par semaine et choisit sa sépulture ; parmi les chapelains : Gilles *Le Goué,* † 1665 ; Gaspard de *Champagne,* 1695. Beaucoup d'autres services religieux étaient fondés. Une rente assurait l'entretien de la lampe du Saint-Sacrement. La confrérie de Saint-Jacques reçut une bulle d'indulgences du pape Clément XII le 22 juillet 1773. Les capucins de Mayenne donnèrent dans la chapelle des missions fréquentes. Devenue temple de la Raison en 1793, lieu de séance pour les clubs, pour les tribunaux révolutionnaires, la chapelle de N.-D. du Rocher devint paroissiale en 1802 et a été convertie en halles et magasins après la construction de la nouvelle église paroissiale en 1863. Celle-ci, construite sur les plans de M. Godin, de Lassay, et devis de 83.585 fr., de 1859 à 1863, consacrée par M^gr^ Wicart le 29 septembre, est de style roman, d'aspect assez terne extérieurement, mais ornée de boiseries et de peintures artistiques et d'un beau mobilier religieux à l'intérieur.

Clergé : *Foucouin,* chapelain, v. 1120. — Payen de *Méhoudin,* chapelain en 1128. — Jean *Veillon.* recteur de Lassay, peut-être curé de Saint-Fraimbault, 1488. — François *Lottin,* 1719. — Jean-Baptiste *Bignon,* 1733. — Paul-Dominique-Nicolas *Bignon,* 1778. — Jean-Baptiste *Robveille,* 1789. — Jean-Baptiste *Volcler,* 1790. Tous étaient qualifiés vicaires de Lassay. Les prêtres habitués en 1791 étaient sans compter les aumôniers ou professeurs : François Allard-Labrosse, frère de l'aumônier des Bénédictines, né à Lassay en 1729, mort à Rambouillet le 6 octobre 1794 ; — Julien-Jean Leriche, de Laval, gradué d'Angers, précepteur dans la famille de

Tournely, « prêtre de talent, ayant du zèle et prêchant bien », mort en Angleterre ; — Jean-Baptiste Volcler (V. ce nom), vicaire, puis curé intrus ; — Paul-Dominique-Nicolas *Bignon,* né à Lassay le 29 juin 1745, gradué d'Angers, vicaire de Chantrigné, de Bouère, de Lassay, curé de la Chapelle-Rainsouin (1780), revint presque aussitôt à Lassay, qualifié « bon sujet, plein de douceur et d'honnêteté » ; il avait une bibliothèque bien choisie. Nommé membre du bureau du district de Lassay en 1787, il refusa le serment constitutionnel en 1791, passa en Angleterre, rentra en 1800, desservit la chapelle N.-D. du Rocher avec Thomas-François Dupont et fut nommé en 1803 curé de Lassay, où il est mort en 1817, curé-doyen comme les suivants : Sébastien *Gillot,* vicaire insermenté de N.-D. du Pré, 1817-1833. — *Forget.* 1833-1848. — François *Palicot,* 1848, † 1871. — *Lefebvre,* 1871-1879. — Alphonse *Duparc,* 1879.

Le *presbytère,* voisin de l'ancienne église, « si modeste qu'il touchait à la pauvreté », a été remplacé par le presbytère construit en 1871 au chevet de l'église neuve. — La chapelle *Saint-Sauveur* fut bâtie à la fin du XVI^{e} s., dans l'angle formé par les routes actuelles de Mayenne et de Javron, par Christophe Piette, après son abjuration du protestantisme. Délaissée après avoir servi de chapelle aux Bénédictines et de classe pour les garçons, on en voyait encore les traces au commencement du XIX^{e} s.

Jusqu'en 1719 il n'y avait d'autre *cimetière* que celui de Saint-Fraimbault. Les habitants achetèrent alors un journal de terre, dit de la Noë ou des Soupes-Grasses, payé 400 ℔ par Julien Langevin, prêtre. Il sert encore aujourd'hui.

Bénédictines. — A la demande des habitants qui s'étaient adressés à l'abbesse de la Trinité de Poitiers, Ambroise de Béart, le prieuré de Sainte-Scolastique de Laval, si récent encore et cependant déjà riche de vocations, consentit à leur envoyer quelques sujets d'élite. Jeanne et Marie de la Crossonnière, Anne Courte, Madeleine Bastide et une novice de Laval, Jeanne Le Lamier, que la supérieure de Laval, Louise Le Boul, conduisit et installa provisoirement en 1631 dans une maison voisine de la chapelle de Saint-Sauveur. Cette chapelle leur fut affectée et Charles de Beaumanoir, évêque du Mans approuva leur établissement par lettres du 23 juillet 1632. Jeanne de la Crossonnière, désignée comme prieure acheta de Jean Thoumin, docteur en médecine, pour 4.000 ℔ le lieu de Montaigu dont Isaac de Madaillan accorda l'indemnité en 1634 à charge par les religieuses de faire faire un service annuel et de permettre la construction d'une chapelle seigneuriale attenante à celle du couvent. C'est là qu'on bâtit le monastère de N.-D. de Grâce où vingt-six religieuses suivaient la règle de Saint-Benoît en 1640. Elles étaient 42 en 1675, 15 et 4 converses en 1736, 18 en 1754, 14 et 4 converses en 1789. Le pensionnat comptait, à la fin du XVIII^{e} s., une quarantaine d'élèves. Maupetit y faisait élever ses filles et les recommandait avec une sollicitude intelligente à la supérieure et à l'abbé Bignon, son parent. Le monastère donnait aussi asile à de grandes pensionnaires, quelques-unes renfermées par lettres de cachet ou folles. La comtesse de Moulin-Jupille, veuve de N. Mazarin, de Montpellier, y était en 1789.

En 1735, les religieuses équilibraient difficilement leur budget et n'avaient pas de lettres patentes. Le couvent comprenait « la maison conventuelle, composée d'un corps de logis en longueur,… parloirs interne et externe, infirmerie, deux dortoirs, chambres et greniers, la chapelle avec le chœur, le cloistre et préau en dedans du cloistre ; un grand pavillon au bout des dortoirs, composé d'une salle basse, chambre et greniers ; la basse-cour … ; un pavillon tant en dedans qu'en dehors de la closture, dont la plupart sert de logement au chapelain. » On reconstruisit la chapelle en 1749. L'autel en a été transféré en 1804 dans l'église de Saint-Fraimbault.

Supérieures : Jeanne de la *Crossonnière,* 1631-1651. — Marie de la *Crossonnière,* 1651-1669. — Marie-Madeleine de *Madaillan,* professe de la Trinité de Caen, sœur du marquis de Lassay. L'évêque Philippe-Emmanuel de Beaumanoir l'imposa à la communauté. Elle fut installée après rupture des portes et violences commises par les officiers du marquisat. D'ailleurs la supérieure imposée enrichit la maison des deux terres de la Gauberdière et

de la Rivière (Javron). Elle quitta Lassay en 1692 pour l'abbaye de Montons et revint mourir à Lassay. — Jeanne *Lemarchand.* — Marie *Gallery.* — Gabrielle *Poulain,* 1721. — Charlotte *Coupel.* — Suzanne-Barbe *Le Royer,* 1735, 1741. — Henriette du *Hardas d'Hauteville,* 1741-1758. — Anne *Coupel,* 1758-1764. — Henriette du *Hardas,* (2^{me} fois) 1764-1770. — Anne *Coupel,* (2^{me} fois) 1770. — Marie *Grosse-Durocher,* 178… — Louise-Jeanne *Piette,* 1789.

Toutes les religieuses déclarèrent le 10 septembre 1790 vouloir vivre et mourir suivant leurs vœux. Le 15 juin 1791, fermeture de la chapelle ; enlèvement de la cloche le 13 août ; crochetage de la maison de l'aumônier pour installer Chèdeville en place de M. Allard de la Brosse, le 26 avril 1792 ; pillage de la maison le 29 septembre 1792 ; les sœurs emportent un *Règlement de vie pour les religieuses dispersées dans le monde.* En 1807, la municipalité installa dans le couvent la justice de paix, l'hospice, le collège. Un logement fut réservé pour les religieuses survivantes, « que leur sort aussi malheureux que respectable et les services qu'elles rendent à la société par l'instruction de la jeunesse rendent également recommandables ». La chapelle a fait place en 1859 à l'église paroissiale. Celle, antérieure, de Saint-Joseph a disparu lors de la construction du presbytère, en 1868. Elle servait de classe pour les filles.

Écoles et collèges

Écoles et *collèges.* — Les petites écoles, quelquefois qualifiées collège, reçoivent divers dons en 1616, 1632, 1636. Le titulaire, prêtre ou laïque, était choisi par le procureur de fabrique et par « la communauté des habitans ». Il y eut ordinairement deux régents. Le 15 mars 1761, le curé Jean Bignon donna un titre de 120 ℔ de rente sur le clergé pour un prêtre chargé des petites écoles, et la chapelle de Saint-Sauveur servit de local scolaire. D'après Le Paige, il y avait une seconde école dans la ville.

Le 28 avril 1738, Léon de Madaillan, qui venait d'hériter de son père, fondait pour un capital de 20.000 ℔ donné à la fabrique de N.-D. du Rocher, un collège de deux régents chargés d'enseigner le latin jusqu'à la rhétorique inclusivement, gratuitement pour les enfants de Lassay et moyennant une rétribution suffisante pour les étrangers. Les professeurs étaient révocables à la volonté du seigneur. Le 18 mai, les habitants réunis en assemblée politique acceptaient le legs et le roi autorisait la fondation le 20 juin. Les élèves étrangers logeaient chez les particuliers ; on louait suivant les circonstances les appartements où se faisait la classe. En 1747, les deux régents ne pouvaient que difficilement suffire à leur tâche. Vingt-cinq prêtres ou curés du doyenné et du voisinage adressèrent à l'évêque une pétition tendant à obtenir l'annexion du collège de Ceaulcé à celui de Lassay. La réponse assez sévère fut que le changement était de conséquence, qu'il vaudrait mieux transporter à Mayenne les trois bourses de Ceaulcé et que MM. les curés ne devaient se réunir en si grand nombre sans savoir si leur supérieur le trouvait bon et expédient.

En 1785, les habitants à la suite de M. Touchard, leur curé, et de M. Maillard, vicaire, font une démarche auprès du contrôleur général des finances par l'intermédiaire du gouverneur de la province qui semble prendre un vif intérêt à leur cause. « Leur collège, disent-ils, qui a donné longtemps les plus heureux résultats … ne peut plus (faute de ressources) se fournir les deux régents … M^{gr} ne peut leur envoyer que des jeunes gens qui attendent leur âge pour être promus au sacerdoce. » Ils demandent la création d'un octroi d'un sol par pot sur la boisson, dans l'intention de bâtir un collège. Ce projet n'eut pas lieu. Toutefois, d'après l'enquête de l'an IX, les classes de latin comprenaient une centaine d'élèves avant la Révolution et par le nom des acteurs qui figurent dans les représentations théâtrales de fin d'année, on peut constater que les plus notables familles de la région ne cherchaient pas d'autre éducation pour leurs enfants. Tout avait péri avec la gabelle, dit-on en l'an IX, ainsi du reste que dans tout le district.

Pour les jeunes filles qui ne pouvaient pas profiter du pensionnat des Bénédictines, il existait des classes plus

modestes, dotées de quelques rentes et tenues par des laïques. Au mois de septembre 1744, Mgr de Froullay signa au château de la Bermondière une autorisation accordée aux habitants de créer un établissement de sœurs de la Chapelle-au-Riboul. Il la renouvela le 10 juin 1746. Léon de Madaillan assura, le 29 juin 1747, une rente de 400 ℔ à la fabrique de N.-D. du Rocher pour cet objet, et le roi donna son approbation le 8 juillet 1747. M. Bignon, curé, avait donné un mobilier de 600 ℔. La maison d'école était sur la place du Boile. Les sœurs refusèrent le serment et furent congédiées comme donnant une éducation religieuse et aristocratique.

Les sœurs d'Évron rentrèrent dans leur établissement, transféré dans l'ancien couvent des Bénédictines, en 1807. Il vient d'être laïcisé, mais remplacé immédiatement (octobre 1900) par une école libre sous leur direction.

Le collège relevé en 1820 par les soins de M. le docteur Piette, maire de Lassay, dans le couvent des Bénédictines n'a pu se soutenir sans éclat que jusqu'en 1832. — L'école primaire était annexée au collège. Elle a survécu dans le même local. En 1883, les deux ailes du couvent furent reconstruites pour un nouvel aménagement des classes, ce qui fit disparaître l'ancien chœur des religieuses qui débordait sur la place.

Le champ de la *Grande-Maladrerie,* dépendant du Bois-Roger, sur la route de Mayenne, est mentionné en 1738.

Établissements charitables et hospitaliers

Œuvres de charité. — Le vicaire desservant Lassay disposait de certains legs faits pour les pauvres, comme celui de 60 ℔ fait en 1694 par Marguerite Mirey, veuve de Jean-Baptiste Abot, sieur du Bourgneuf, juge de Lassay. Un bureau de charité est mentionné en 1750. Les sœurs d'école disposaient d'une rente de 400 ℔, léguée par Léon de Madaillan au profit des malades. La sœur Robillard déclara le 1er avril 1792 qu'elle resterait au service des malades si l'on voulait. Mais le lendemain elle refusa la compagne qu'on prétendait lui donner et se retira. — Le bureau de charité possède aujourd'hui des revenus fixes ou éventuels de 1.491 fr. Des sœurs garde-malades de la Miséricorde de Séez, établies en 1894, vont à domicile donner leurs soins.

Un hospice-hôpital, annexé à la communauté de Saint-Fraimbault a été fondé vers 1850 par les sœurs de l'Immaculée-Conception de Marie et est devenu communal en 1862. Les bâtiments destinés aux hospitalisés, le jardin, la cour, la vieille chapelle, sont la propriété de cet hospice qui a un budget de 10.000 fr., avec charge de quelques lits fondés au profit de communes voisines : Madré, Melleray, Rennes-en-Grenouille et Niort. La commune de Lassay peut disposer de quinze lits.

Féodalité

Féodalité. — Lassay, qualifié châtellenie en 1200, érigé en marquisat au mois d'août 1647 en faveur d'Isaac de Madaillan, avec union des terres du Boisfroust, du Horps, de Lamboux et autres, relevait directement du comté du Maine, comme le montrent les aveux de 1384, 1404, 1452, 1630, 1687, 1743, etc., ce qui n'empêche pas le baron de Mayenne de comprendre le seigneur parmi ses hommes liges dans l'aveu de sa baronnie en 1388, mais non dans les déclarations postérieures. Le seigneur châtelain devait à son suzerain « quarante jours d'houst », accompagné de deux chevaliers, et une paire d'éperons dorés une fois l'an. Sa juridiction s'étendait sur trente ou trente-six paroisses. En 1397, un nommé Hébert de la Haie est condamné pour avoir battu Henri Hullin, « enfreignant et brisant les trêves données audit Hullin en la court de Lasay ». Les officiers de justice étaient alors (1400) Michel Hellier, bailli, Jean de Moré, procureur châtelain, Jean Durant et Jean Bouchet. Le seigneur était obligé de tenir en état les ponts du territoire soumis à sa juridiction, même celui de Couterne (1473), et percevait pour cela des droits de péages. Droits et charges disparurent avec le temps. La sergenterie fieffée de Lassay était depuis 1627 dans la famille du Hardas d'Hauteville (V. ce mot). Cet office conférait droit de visite

sur les marchandises, poids, aunes, mesures, le tiers des objets confisqués, droit de chasse, surveillance et entretien des chemins.

Le *château* primitif, *castrum, castellum,* construit au plus tard dans les premières années du XII^{e} s., ne consistait probablement que dans un donjon sur une motte avec enceintes de haies et de palissades, et une chapelle au-dessous. C'est peut-être encore à cet état de choses, quelque peu modifié surtout pour les clôtures, que l'on fait allusion dans un texte de 1387, où l'on dit que le château n'était qu'une petite tour. Un peu avant cette époque, le seigneur de Lassay avait « fait rappareiller son chastel et y avoit bien despendu la somme du XV^{cc} livres ». Il y eut alors « chastel, basse-court, donjon, boile et fossés d'environ », le grand étang et l'étang Barbot. Quand le principal effort des armées anglaises se porta sur le Maine, vers 1422, la duchesse d'Anjou, dame de Mayenne, exigea, en vertu d'une ordonnance royale, la destruction du château, trop faible pour résister et qui appartenait d'ailleurs à un vassal passé au parti anglais. La paix une fois assurée, Charles VII par lettre du 8 février 1458 (n. s.) permit au fils du traître de reconstruire son château. Le travail se fit dans l'espace d'une année, coûta 9.000 à 10.000 ℔ et donna l'imposante forteresse que l'on voit encore, en forme d'un octogone irrégulier, avec ses huit tours dont deux au châtelet ; les deux tours des angles S.-E. et S.-O. sont arrondies au dedans de l'enceinte comme au dehors, les six autres s'arasant intérieurement avec le mur des courtines. On a là, comme le fait bien remarquer M. le marquis de Beauchesne, le type d'un château fort du milieu du XV^{e} s., tenant compte déjà de l'usage des armes à feu, soit dans la défense soit dans l'attaque. Les embrasures des canons sont encore à la hauteur des fossés. La barbacane, qu'on vient de dégager avec intelligence, ne fut construite qu'en 1497-1498. Un « logement » entre deux tours était la seule habitation que comportât cette forteresse. Avant 1687, Armand de Madaillan fit bâtir dans le style mansard, moitié sur la barbacane moitié contre les deux tours et la courtine Est de l'enceinte, une construction sans caractère qu'on a démolie depuis peu. Le pont levis intérieur supprimé à cette époque, vient d'être rétabli sur l'ancien fossé déblayé également. Le second a été remplacé par un pont de pierre vers 1750. Les étangs eux aussi sont desséchés. En 1790, on trouva au château onze ou douze couleuvrines, artillerie des plus inoffensives. Mais ses hautes murailles offusquaient les patriotes qui ne tolérèrent pas que le lieutenant Gallery y logeât sa brigade de gendarmes. La ville proposa le 21 messidor an VI d'acheter le château pour y installer la prison, la gendarmerie, la justice de paix et le tribunal correctionnel. Des vues nombreuses ont été données dans le *Maine et l'Anjou,* le *Bull. hist. de la Mayenne* (t. II, p. 112, 144), la *Mayenne pittoresque,* etc.

Seigneurs. — La châtellenie, qui avait appartenu au baron de Mayenne sans doute depuis la première inféodation, échut à Pierre de Vendôme par suite de son mariage avec Jeanne de Mayenne, troisième fille de Juhel de Mayenne, et qui, accompagnant saint Louis à la croisade, mourut de la peste à l'Ile de Chypre le 9 mars 1249. — Geoffroy de V., fils puîné, confirma en 1272 l'abbaye de Savigny dans la possession des droits concédés par Juhel de Mayenne, son aïeul, fonda lui-même son anniversaire sur la prévôté de Lassay, et obtint un arrêt qui renvoyait devant sa cour de Lassay les hommes de Couterne, Anthoigny et Méhoudin ; il vivait en 1292. — Jean de V., mari de Jeanne de Mésalent, devait au comte du Maine sur ses péages de Lassay une rente de 50 ℔ que Philippe VI attribua au chapitre du Gué-de-Mauny, le 27 novembre 1329. — Amaury de V., époux de Marie de Dreux, mourut dans l'armée du roi en 1350. — Robert de V. rend aveu au comte du Maine en 1384, épouse Jeanne de Chartres, est seigneur de la Chartre-sur-Loir, veuf en 1404. Charles, son fils aîné, marié à Jeanne d'Angennes, passa aux Anglais, ce qui autorisa le Dauphin à conférer le titre de châtelain de Lassay à Jean des Vaux, beau-frère du traître, par lettre du 25 mai 1420. De son côté Henri V, roi d'Angleterre, plaçait Lassay sous l'autorité de Thomas de Scalles. Charles de Vendôme d'ailleurs, sous la protection des Anglais, continuait à exercer ses droits seigneuriaux Jean de Vendôme, son fils, mari de Catherine de Thouars, lequel avait servi la cause française et avait été prisonnier des Anglais, rentra, la guerre terminée, en possession de la châtellenie de Lassay et reconstruisit le château qu'il laissa à son fils. — Jean de V., vidame de Chartres, prince

de Chabannais, mari de Jeanne de Brézé, mourut en 1485. — Jacques de V., mari de Louise de Graville, 1485, laissait en 1508 ses trois enfants, Louis, Charles et Louise, sous la tutelle de l'amiral Louis de Graville, leur aïeul. — Louis de V., prisonnier à la bataille de Pavie, époux d'Hélène Gouffier, mourut âgé de vingt-cinq ans au château de Tiffauges, le 22 août 1526. En 1518, il maria sa sœur Louise avec François de Ferrières, seigneur de Maligny, et lui assigna en dot les châtellenies de la Chartre et de Lassay. — Jean de Ferrières, fils de François de F. et de Louise de Vendôme, par arrangement du 4 juin 1566, céda Lassay à sa sœur Beraude de F., femme de Jean de la Fin, seigneur de Beauvoir La Nocle, huguenot militant. Beraude de Ferrière donne quittance le 17 septembre 1592 à Jean de Madaillan pour le rachat des terres du Boisfroust et meurt n'étant plus dame de Lassay, le 3 septembre 1618. — Charlotte du Tillet, fille de Jean du Tillet, greffier au parlement de Paris, dame d'atours de Marie de Médicis, déjà créancière de la dame de Lassay, fut adjudicataire de la terre par décret du 18 mars 1600, en rendit aveu à Louis XIII en 1630 et mourut le 28 janvier 1636, laissant pour héritier Louis et Louise-Marie Séguier, enfants de sa sœur. — Isaac de Madaillan, seigneur du Boisfroust, adjudicataire par décret du 26 mars 1639 pour 154.000 ℔. Il avait épousé Jeanne de Garigny, d'où entre autres : René, 1632 ; Marie, 1633, baptisés à Niort. — Louis de M., marquis de Lassay, époux : 1° de Suzanne de Vipart-Silly, 1651, inhumée aux Bénédictines de Lassay, 1676 ; 2° de Marie-Thérèse de Rabutin, 1682. — Armand de M., né le 28 mai 1652, seigneur de Lassay par cession de son père le 30 mars 1676, époux : 1° de Marie-Marthe Sibour, 11 février 1674 ; 2° de Marianne Pajot, 1er juin 1677, † 19 octobre 1681 au Boisfroust, inhumée aux Bénédictines ; 3° de Julie de Bourbon, fille naturelle du prince de Condé, 1696, qui décéda à Paris le 10 mars 1710 et fut aussi enterrée aux Bénédictines, où son mari, âgé de quatre-vingt-dix ans, alla retrouver ses trois femmes, le 21 février 1738. — Léon de M., né en 1678, marié le 3 avril 1711 à Reine de Madaillan, sa tante, mort sans enfant le 2 octobre 1750, et inhumé aux Bénédictines de Lassay. — Louis de Brancas, duc de Lauraguais, marié, le 29 août 1736, avec Adélaïde-Félicité-Geneviève d'O, petite-nièce du précédent. — Louis-Léon-Félicité de Brancas, né le 3 juillet 1733, propriétaire indivis en 1756 avec Antoine-Jean-Baptiste de B., son frère. Il épousa le 11 janvier 1755 Élisabeth-Pauline de Gand de Mérode-Montmorency, laquelle mourut sur l'échafaud révolutionnaire, tandis que lui-même subissait la prison. Il nommait le 21 juillet 1793 Jean-Jacques Grilleaut régisseur de la terre de Lassay et la vendait le 27 brumaire an VI (17 novembre 1797) à M. Pierlot, receveur général de l'Aube. Le dernier seigneur de Lassay, pair de France en 1814, mourut âgé de quatre-vingt-onze ans, le 9 octobre 1824. — L'année précédente, M. Pierlot, fils de l'acquéreur de 1797, avait revendu le château et la terre de Lassay à M. Narcisse Guesdon de Beauchesne, directeur des domaines de la Sarthe, et le petit-fils de celui-ci est le propriétaire actuel du château.

Notes historiques

Notes historiques. – Les ruines romaines de la Boissière, à un kilom. N. de la ville, sur la voie de Jublains à Vieux, sont une preuve par leur importance de l'occupation du pays à l'époque gallo-romaine. S'il est vrai qu'une chapelle, bâtie « en maçonnerie de pierres et de briques alternées », laissait voir encore, vers 1830, sur un tertre voisin de la Boissière, quelques pans de murs, que l'autel en pierre de granit ait été employé avec les matériaux de construction de l'église du Housseau et qu'un défrichement du tertre ait fait découvrir de nombreux cercueils, ce serait la preuve qu'un groupe de chrétiens se serait formé là antérieurement au IXe s. Du reste, une monnaie mérovingienne avec la légende *Lacciaco vi[co]* et sur un second exemplaire par inversion fautive *Lacciavico,* et dans les deux cas le nom du même monétaire *Magnovaldus,* prouve aussi à la même époque l'existence d'un *vicus* civil et probablement d'un centre religieux. Mais ce fut le château féodal, je crois, édifié au XIe s. dans une situation choisie pour la défense ou indiquée par le croisement des chemins, qui détermina l'emplacement de l'agglomération dont est sortie la petite ville. Elle eut sa chapelle, bâtie dans le même temps, et son chapelain, mais à une époque où la paroisse de Saint-Fraimbault qui conserva ses droits

était constituée depuis longtemps. Juhel de Mayenne donna cette chapelle, vers 1120, aux religieux de Marmoutier et plus tard elle fit partie des dépendances du prieuré bénédictin de Fontaine-Géhard, lui-même affilié à Marmoutier. Le bourg s'augmenta au cours du XIII^{e} s. On voit les moines de Savigny, de 1233 à 1270, acquérir des emplacements de maisons *in burgo de Laceio,* et les bourgeois traiter avec eux. Il ne semble pas du reste que le château ait joué un rôle dans les guerres entre les Normands, les Manceaux, les Angevins, et même les rois d'Angleterre, qui marquèrent le XII^{e} et le XIII^{e} s. On sait seulement qu'un Richard, dit de Lassay, parce que sans doute il y représentait le baron de Mayenne, était tenu personnellement, et 15 hommes avec lui, au service militaire envers Henri II, roi d'Angleterre (1154-1180).

Il en fut différemment pendant la guerre de Cent-Ans. Dès 1356, la place est occupée par une garnison française. Vers la même époque, les paysans viennent s'y réfugier par crainte des garnisons anglaises de Domfront et du Bois-de-Maine. Par ordre de Jean des Vaux, capitaine de Mayenne, le château fut démantelé vers 1422 comme incapable de soutenir un siège et pour qu'il ne servît pas de retranchement aux Anglais, si l'on en croit une plaidoirie en parlement (X/1a. 9.191, f. 16-17). Le pays n'en resta pas moins le théâtre de luttes et de graves désordres. Vénables, capitaine anglais, s'y tenait en 1432. André de Lohéac, Ambroise de Loré, aidés de Pierre Le Porc, capitaine de Mayenne, et de Pierre de Bertenville, capitaine de Château-Gontier, vinrent l'y surprendre, le rencontrèrent à l'improviste à deux lieues en deçà, le battirent et lui tuèrent ou prirent 200 ou 300 hommes. Les Anglais, toutefois, occupèrent la seigneurie de Lassay jusqu'en 1448. La déclaration des habitants, contenue dans une lettre de François I^{er}, et affirmant que le château n'avait jamais pu être forcé par les Anglais malgré plusieurs assauts, peut donc être vraie en ce sens que, le château n'existant plus, n'avait pas été pris, mais leur pays était conquis. En 1467, pendant que les grands feudataires, ducs de Bretagne, de Normandie, de Bourgogne, faisaient la guerre à Louis XI et occupaient la Basse-Normandie, le roi entretint une petite garnison, commandée par Guérin Le Groing, au château de Lassay.

Les guerres de religion sévirent particulièrement à Lassay. Le protestantisme y avait comme adhérents les seigneurs du lieu, quelques recrues et leur domesticité.

Cette « belle église », comme la nomme Théodore de Bèze, dura jusqu'à la révocation de l'Édit de Nantes, mais à partir de 1600 son siège fut transféré au château de l'Ile-du-Gast. Parmi les ministres on connaît : Richer, désigné au Consistoire du Mans dès le 18 décembre 1561, 1562 ; — Jacques Lubin, dit du Fresne, 1583, 1598 ; — Théophile Blévet, dit la Colombe, 1601, 1607 ; — René Conseil, sieur de la Roche, 1609, 1626 ; — David Homme, 1637 ; — Bonveau, 1637, 1644 ; — Pierre Grenaille, 1647 ; — Abel Barbier, 1660 ; — Benjamin de Malnoë, 1661, 1669 ; — Philippe Leroy, aussi ministre de l'Ile-du-Gast, 1676, 1677. Il y avait un cimetière pour les protestants à cette dernière date.

Lassay tomba, au printemps 1568, au pouvoir des huguenots normands, qui y mirent garnison. Sur l'ordre du roi transmis par le maréchal de Cossé, M. de Matignon, lieutenant du roi en Normandie, vint, le 17 mai 1569, attaquer la garnison protestante du château, laquelle se rendit après avoir subi pendant trois jours le feu de trois canons. Les soldats eurent la vie sauve, mais il y eut pillage et meurtre de quelques hommes. Le seigneur de Vendômois garda la place pour le roi. Les huguenots revinrent avant 1571, mais furent repoussés par Jean des Vaux, seigneur de Lévaré, gouverneur du Bas-Maine. Le capitaine Saint-Père y commande en 1572. On y signale des passages de troupes vers la fin de 1573. Le 2 ou le 3 mars 1573, les huguenots, commandés par les frères Le Hérissé, s'emparent du château, mais en sont chassés avant le 7 du même mois par François des Chapelles, prévôt provincial. Le prieur de Villaines va, le 13 avril 1574, prier le capitaine La Chaux de venir avec sa compagnie à Villaines-la-Juhel. Quand Henri III se sépara de la Ligue, il donna le commandement du château à Louis Hurault, sieur de la Villeluisant, qui, surpris dans la chapelle du Rocher le 15 juin 1589 par Charles du

Bellay, seigneur du Bois-Thibaut, fut tué, sans toutefois que les hardis ligueurs aient pu s'emparer de la place. La garnison était de 12 hommes de guerre montés et armés à la légère, 30 arquebusiers à cheval et 20 à pied. Claude de Chauvigné, qui remplaça Hurault de la Villeluisant, augmenta sa troupe de 100 hommes. Les ligueurs du Bois-Thibault et des environs vinrent inutilement l'insulter et l'assaillir. Henri IV, après la soumission des principales places du Maine, réduisit en 1589 la garnison à 11 hommes.

En 1592, après la victoire des ligueurs à Craon, lorsque Mayenne prise, Lassay se trouva de nouveau en danger, le gouverneur augmenta à ses frais le nombre des défenseurs. En 1594, le château avait toujours sa garnison, qui ne pouvait sans doute s'entretenir qu'en faisant des razzias dans tout le pays, car de Vimarcé, qui est à huit lieues de Lassay, on y venait « redimer les bestiaux » que les soldats avaient pris sur la paroisse.

Les incidents à signaler pendant le XVII^{e} s. et pendant le XVIII^{e} jusqu'à 1788 sont minimes. Une épidémie de dysenterie compliquée de fièvres putrides désola Lassay et les environs à cinq lieues à la ronde, en 1779.

L'esprit révolutionnaire se manifeste dans les revendications subversives du cahier de 1789 (2 mars), et dans l'application immédiate des nouvelles théories sociales par les bandes qui, le 3 août, assaillent le château du Bois-Thibault, et dans la nuit du 5 au 6 du même mois, tentent de s'emparer du grenier à sel. Un an plus tard, c'est la municipalité elle-même qui, au dire de Maupetit, favorise les troubles. Au mois d'août, elle reçoit en triomphe, drapeau déployé, les chefs de l'insurrection, dont le procès avait été fait à Lassay même, et qu'on avait tirés des prisons de Château-Gontier ; elle force les honnêtes gens à se découvrir sur leur passage et les reconduit dans leurs paroisses avec ordre aux curés de venir au-devant d'eux avec la croix et la bannière. Cette même municipalité, huée d'ailleurs par les paroissiens, se hâte de dénoncer le curé et ses vicaires pour refus de serment à la Constitution civile, calomnie le détachement du Royal-Roussillon qui maintenait l'ordre dans la ville, perquisitionne au château, emprisonne arbitrairement, suscite une émeute pour empêcher l'installation au château d'une brigade de gendarmerie. Déjà Saint-Martin-Rigaudière et Volcler tyrannisent la ville ; la garde nationale pille tous les environs ; les prisons sont pleines de suspects. Une députation des habitants (10 juin 1792) dénonce vainement ces abus de pouvoir au Directoire du département.

Les corps constitués de Lassay ne pouvaient manquer de protester contre le mouvement fédéraliste (13 juin 1793). Le club des sans-culottes est seul maître ; il propose de loger les gardes nationaux chez les suspects, traite avec barbarie les prêtres qu'on transfère à Rambouillet ; envoie contre les Vendéens tous les citoyens valides, lesquels d'ailleurs apprenant le résultat des combats de la Croix-Bataille et d'Entrammes, s'enfuient vers Alençon. Le 15 novembre 1794, adresse de félicitation à la Convention ; janvier 1794, brûlement des archives des Bénédictines et des fabriques sur la place du Boile ; le 4 mars 1794, arrivée de la commission révolutionnaire, avec Volcler comme accusateur public, qui envoie à la guillotine les plus innocentes et les plus intéressantes victimes, comme Françoise Gaudérian (V. ce nom). Le 19 avril, le représentant François est prié de venir « délivrer les victimes du despotisme, gémissant dans les fers depuis 4, 6 et 8 mois ». Boursault arrive enfin le 10 novembre, met fin à la Terreur et arrête quelques-uns des tyranneaux.

En 1795, les Chouans sont très entreprenants dans les campagnes environnantes. Baudran demande 600 hommes de renfort (mars). La ville est étroitement bloquée, sans subsistances assurées pour le lendemain (12 novembre) ; les troupes ne peuvent sortir sans être attaquées par des forces supérieures, et se livrent à un pillage effréné. « La famine se fait sentir avec toutes ses horreurs (26 avril 1796) » ; la campagne est absolument dévastée par les troupes, plus de municipalité dans le district, sauf à Lassay et à Pré-en-Pail ; la garnison change trois fois en un an. « Les campagnes sont traitées comme rebelles, écrit-on à Hoche (28 mai) ; si cela continue, ou nos armées ne seront plus composées que de brigands, ou bien vont être désertes ». Au mois de juin, les Chouans rendent leurs armes, « mais quelles armes ! il n'y a que deux fusils en état de faire feu ». Dès le

mois de novembre, ils relèvent déjà la tête. Du 9 juillet 1799 au 18 janvier 1800, quoique harcelés par des bandes assez faibles de Chouans, les républicains furent moins sérieusement inquiétés que dans les autres parties du département.

Lassay et Villaines prétendaient également au titre de chef-lieu de district. Les lettres royales du 4 mars 1790 donnèrent la préférence à Lassay qui devait partager avec sa rivale les administrations dont le choix lui était laissé. Mais l'Assemblée nationale, sous l'influence du duc de Choiseul, décréta, le 5 septembre 1790, que Villaines serait chef-lieu de district, avec option pour Lassay, qui choisit le tribunal. Le 21 octobre 1790, les électeurs, réunis dans l'église des Bénédictines, nommèrent juges : MM. Bottu de la Morinière, ancien procureur fiscal de Lassay ; Juliot-Lerardière, avocat à Pré-en-Pail ; Leroy-Desbarres, Lottin, de la Poôté ; Julien Thoumin le jeune, avocat à Lassay ; juges suppléants : Jahan, Thuault, Gibon, avocat à Villaines, et Turpin de la Pavotière, avocat à Lignères.

Non contents d'avoir le tribunal, les Lasséens obtinrent, à force d'intrigues, que le directoire fût installé provisoirement dans la maison des Bénédictines le 17 novembre 1792, et définitivement, par décret de la Convention du 24 juillet 1793, pour punir Villaines, réfractaire à la Constitution. Lassay possédait en outre toutes les organisations révolutionnaires à la mode, société populaire, comité de salut public et de surveillance populaire, société des amis de la liberté, des sans-culottes. Le 6 juin 1793, la société des amis de la liberté, sous la présidence de Juliot-Lerardière, assisté de Volcler, secrétaire, arrête de se rendre à la municipalité pour demander le désarmement de 21 suspects dont la liste avait été dressée par le comité de salut public. Le comité de surveillance, après avoir (19 février 1794) nommé pour président le citoyen Peschet et pour vice-président Malœuvre le jeune, s'arroge des pouvoirs judiciaires et fait subir des interrogatoires aux détenus jusqu'au 2 floréal an II. Les sans-culottes Boissière, Brutus-Raimbault, Malœuvre, agent national, demandent, le 14 prairial an II (2 juin 1794), au représentant François, présent à Lassay, la mise en liberté des prisonniers.

Dès 1785, la ville demandait l'établissement d'un corps municipal, avec un octroi, pour en employer les ressources à la construction d'un collège et au pavage des rues. Ce corps, qui se qualifie *municipalité* en janvier 1788, comprenait neuf membres, un greffier, et M. Piette, syndic.

La mairie et la justice de paix, transférées en 1880 de l'ancien couvent des Bénédictines sur la place, sont installées depuis quelques années dans une maison, rue du Cimetière.

Maires

Maires : Jean-Louis *Laporte,* 1791. — Pierre *Garnier-Gasnerie,* révoqué pour indélicatesse, février-octobre 1792. — *Barré,* 6 juin 1793. — *Malœuvre,* agent national, 1793. — *Volcler,* 1793, 1794. — *Touchard-Bretonnière,* président de l'administration cantonale ; G. *Cherault,* maire, 1798. — *Champion,* 1801. — Jean-Baptiste-Julien *Guezet La Vergée,* professeur à Domfront, administrateur du district, greffier de police correctionnelle, maire, 1801, 1807. — François *Chesneau.* — Christophe *Piette,* 1816, 1824. — *Duffay,* 1827. — Marquis *Guesdon de Beauchesne,* 1829, 1830. — Jean-Julien *Griffaton,* 1832. — Alexis *Duffay,* 1835, 1841. — Narcisse *Guesdon de Beauchesne,* 1841, 1846. — Louis *Moreau,* 1846. — Joseph *Bignon,* 1852. — Auguste *Lemarchand,* 1855-1878. — Louis-Ismaël *Niobé,* 1878-1882. — *Cochon-Vannerie,* 1882-1883. — Louis-Ismaël *Niobé,* 1883-1884. — *Lebreton,* 1884-1895. — Louis *Mezange,* 1895-1896. — Jules *Lebreton,* 1896-1900. — *Migoret-Lamberdière,* 1900.

Sources et Bibliographie

Reg. par. depuis 1633. — Quelques tit. à la fab. — Marquis de Beauchesne, *Essai hist. sur le château de Lassay.* — Marquis de Beauchesne, *Le château de Lassay à travers les âges.* — Gilard, *Les Bénédictines* et *le Collège de Lassay,* et notes mss. — Leudière, *Lassay dans le passé.* — *Bull. arch. de Mayenne,* p. 120. — Arch. nat., JJ. 84, f. 382 ; 151, f. 140 ; 195, f. 240 ; 252, f. 55 ; X/1a. 151, f. 6 ; 9.191, f. 16, 17 ; Q/1. 699 ; Q/3. 78, 79, 93 ; R/5. 382 ; P. 343/2, 3, 4 ; P. 410/3 ; P. 427 ; X/2a. 12, f. 437 ; L. 971 ; S. 7.486. — *Bull. hist. de la M.,* t. I, p. 161 ; t VIII, p. 119, 140 ; t. XVI, p. 241. — Cab. de M. Grosse-Duperon. — *La France protestante,* t. VIII, p. 386. — Arch. de la M., B. 1.942 à 2.023 ; L. 64, 108, 237. — Lib. fundat., t. V, f. 51, 140. — Arch. d'Indre-et-L., C. 127, 248, 551. — Arch. de la S., B. 1.172, 1.231 ; H. 386 ; fds municip., *Lassay.* — Bibl. nat., Clairambault, au mot Vendôme. — *Comm. hist. de la M.,* t. IV, p. 51. — *Union litt. du Maine,* t. I, p. 267. — Bib. du Mans, *Maine,* 8.442.

Localités

Pour les localités, v. les art. : *la Boissière, le Bois-Thibault, la Mansonnière, la Touche.*